

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

INSTRUCTION N° 939/DEF/S/AERO

relative à la formation du personnel appelé à exercer des fonctions de logisticien d'aéronautique navale.

Du 31 décembre 1999

SERVICE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE.

INSTRUCTION N° 939/DEF/S/AERO relative à la formation du personnel appelé à exercer des fonctions de logisticien d'aéronautique navale.

Du 31 décembre 1999

NOR D E F B 9 9 5 1 2 0 5 J

Références :

- a). Arrêté du 22 août 1997 (BOC, p. 3709).
- b). Circulaire 1 /DEF/DPMM/2/A du 24 juillet 1996 (BOC, p. 3243) modifiée.
- c). Note n° 180/DEF/DPMM/FORM/NP du 19 mars 1998 (n.i. BO ; n.i. BT).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Instruction n° 285/DEF/EMM/AERO/AG du 27 décembre 1989 (BOC, p. 6133).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 590.2.2.

Référence de publication : BOC, p. 617.

1. Les écoles de spécialité dispensent une instruction logistique portant sur les connaissances de base. Bien que complétée par une formation « sur le tas », cette instruction ne peut viser à une connaissance détaillée de tous les aspects de la logistique. Aussi, une formation est-elle délivrée par les sections d'instruction logistique (*SIL*) implantées au service d'approvisionnement en matériel de l'aéronautique navale (*SAMAN*) et dans chaque entrepôt principal de l'aéronautique navale (*EPAN*). Cette formation est dispensée au profit du personnel civil ou militaire destiné à exercer des fonctions logistiques d'exécution ou d'encadrement au *SAMAN*, dans les bases ou établissements d'aéronautique navale, dans les *EPAN*, sur les porte-avions ou dans les formations de l'aviation navale.

La présente instruction a pour objet la définition de l'organisation de la formation dispensée par les *SIL*.

2. PROGRAMMES DE FORMATION.

Les objectifs de formation sont définis par le chef du service de l'aéronautique navale (*S/AERO*). Les programmes détaillés d'instruction sont établis et tenus à jour par le directeur du *SAMAN*, ils sont approuvés par le chef du *S/AERO*. Pour assurer la cohérence de l'ensemble de la formation, le directeur du *SAMAN* entretient des contacts avec la direction du personnel militaire de la marine (*DPMM/FORM*) et le commandant de l'aviation navale.

3. ORGANISATION DES SECTIONS D'INSTRUCTION LOGISTIQUE.

3.1. Le directeur du *SAMAN* diffuse le programme annuel des stages aux formations susceptibles d'être intéressées. Il sélectionne et convoque les candidats retenus.

3.2. La *SIL* du *SAMAN* est dirigée par le chef du service de la qualité logistique, les *SIL* des *EPAN* le sont par les chefs des services logistiques. Une *SIL* dispose d'instructeurs ayant une qualification pédagogique

approuvée par la *DPMM*, ils figurent au plan d'armement.

L'instruction comprend une partie théorique dispensée au *SAMAN* et une partie pratique dispensée au *SAMAN* ou en *EPAN*. Le délai les séparant doit être aussi court que possible afin que les stagiaires puissent profiter au mieux de l'enseignement. La partie pratique du stage peut être ouverte, dans la limite des places disponibles, à du personnel nécessitant une remise à niveau de ses connaissances.

Pour les phases d'instruction pratique spécifiques à certaines fonctions, l'*EPAN* chargé de la formation peut demander le concours d'une base d'aéronautique navale (*BAN*) s'il ne dispose pas lui-même des moyens ou des compétences nécessaires.

L'articulation des stages est donnée en annexe.

3.3. Déroulement de l'instruction.

Les stages privilégient le plus possible le temps consacré aux séances pratiques. Toutes les occasions de montrer les procédures et l'utilisation des moyens informatiques doivent être exploitées. Pour préserver l'efficacité de cette méthode le nombre de places réservées pour chaque stage est adapté aux moyens existants.

Des documents d'instruction sont remis à titre personnel aux stagiaires. Marqués de la mention « Document d'instruction », ils ne doivent pas servir de référence ni remplacer les textes officiels.

3.4. Les différents documents (objectifs de formation, dossiers pédagogiques, ...) sont élaborés selon les consignes du guide pour l'organisation et la conduite de la formation dans les unités [note de réf. *c*)]. A terme les dossiers pédagogiques seront informatisés pour pouvoir être consultés par le réseau Intranet (projet « Trait d'union »).

4. SANCTION DES STAGES.

Selon le stage effectué, les connaissances acquises sont sanctionnées par l'attribution du certificat élémentaire de ravitailleur aéronautique (*C/RAVITAERO*) ou du certificat supérieur de ravitailleur aéronautique (*C/RAVITASUP*) dans les conditions fixées par la circulaire de référence *b*).

5. CONTRÔLE ET SUIVI DE L'INSTRUCTION.

Le contrôle pédagogique des instructeurs est effectué annuellement, selon les directives du directeur du *SAMAN* et des commandants des *EPAN*, conformément aux dispositions définies par le guide diffusé sous la note de référence.

La qualité de l'instruction est évaluée selon les directives du chef du *S/AERO*.

6. L'instruction n° 285/DEF/EMM/AERO/AG du 27 décembre 1989 relative à la formation du personnel chargé de la logistique dans l'aéronautique navale est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le contre-amiral, chef du service de l'aéronautique navale,

Christian FABRE.

ANNEXE.
IMPLANTATION DES SECTIONS D'INSTRUCTION LOGISTIQUE.

Niveau.	Types de stage.	Lieu.	Observations.
Encadrement.	Théorique.	<i>SAMAN.</i>	Stage théorique pour tous les stagiaires.
	Pratique.	<i>SAMAN.</i>	Stage pratique du personnel affecté au <i>SAMAN</i> .
	Pratique.	<i>EPAN</i> Lorient, Lann-Bihoué.	Stage pratique du personnel affecté en région maritime Atlantique.
	Pratique.	<i>EPAN</i> Cuers.	Stage pratique du personnel affecté en région maritime Méditerranée.
Exécution.	Théorique.	<i>SAMAN.</i>	Stage théorique pour tous les stagiaires.
	Pratique "Bureau exploitation sections, expédition".	<i>EPAN</i> Lorient, Lann-Bihoué. <i>EPAN</i> Cuers.	Stage pratique du personnel affecté en région maritime Atlantique. Stage pratique du personnel affecté en région maritime Méditerranée.
	Pratique "Transit, recette, remise en sections".	<i>EPAN</i> Lorient, Lann-Bihoué. <i>EPAN</i> Cuers.	Stage pratique du personnel affecté en région maritime Atlantique. Stage pratique du personnel affecté en région maritime Méditerranée.
	Pratique "Ravitaillement".	<i>SAMAN.</i>	Stage pratique pour tous les stagiaires.
	Pratique "Approvisionnement".	<i>SAMAN.</i>	Stage pratique pour tous les stagiaires.
	Pratique "Nomenclature".	<i>SAMAN.</i>	Stage pratique pour tous les stagiaires.
	Pratique "Réparation".	<i>SAMAN.</i>	Stage pratique pour tous les stagiaires.
	Pratique "Délivrance et consommations par le magasin de fonctionnement et le magasin des lots d'autonomie".	<i>EPAN</i> Lorient, Lann-Bihoué. <i>EPAN</i> Cuers.	Stage pratique du personnel affecté en région maritime Atlantique. Stage pratique du personnel affecté en région maritime Méditerranée.